



www.cfdt-space.org

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL DU 9 Mars 2010

QUESTIONS POSEES PAR LES DELEGUES DU PERSONNEL CFDT ET LEURS COMMENTAIRES

SOMMAIRE :

1. <i>Missions 1</i>	<i>P2</i>
2. <i>Mission 2</i>	<i>P2</i>
3. <i>Processus achat</i>	<i>P3</i>
4. <i>Processus facturation</i>	<i>P3</i>
5. <i>Paye & Temps partiels</i>	<i>P4</i>
6. <i>Portiques de sécurité / Contrôle d'accès</i>	<i>P4</i>
7. <i>Novalis</i>	<i>P5</i>
8. <i>Etablissement / Faceo</i>	<i>P5</i>
9. <i>Entreprise Globale/RSE Responsabilité Sociale de l'Entreprise</i>	<i>P6</i>
10. <i>KTD / ECN / DA</i>	<i>P6</i>
11. <i>GERIS</i>	<i>P10</i>
12. <i>Lotus Notes</i>	<i>P11</i>
13. <i>Téléphones portables</i>	<i>P11</i>
14. <i>360 degrés</i>	<i>P11</i>
15. <i>Congé principal</i>	<i>P15</i>
16. <i>Chasse aux OS</i>	<i>P15</i>
17. <i>Détachement à Rome</i>	<i>P13</i>
18. <i>Evolution de carrière</i>	<i>P14</i>
19. <i>Carte AMEX</i>	<i>P14</i>
20. <i>Repas de Noël</i>	<i>P15</i>
21. <i>INTRANET (1)</i>	<i>P15</i>
22. <i>INTRANET (2)</i>	<i>P16</i>

1

Missions 1

Le compte des salariés auquel est associé la carte American express peut être débité par un hôtelier du simple fait de la communication du numéro. Le salarié ne peut le savoir et repaye sur présentation d'une facture cette fois ci. Quel traitement a prévu la direction pour ces cas ?

Direction : Cette situation ne doit pas arriver. Néanmoins, si tel est le cas, une réclamation est à faire par le collaborateur auprès de l'hôtelier, justificatifs à l'appui. En cas de litige, le SPAG s'occupera du dossier.

CFDT : Cette situation, qui-ne-doit-pas-arriver....est arrivée ! Il nous semblerait pourtant normal que la mission qui est faite pour le compte de l'entreprise soit « verrouillée » auprès des fournisseurs d'hébergements, et de location de voiture par l'entreprise.

Cependant c'est au salarié, en plus de son travail « normal » (déjà conséquent), de gérer les litiges liés aux missions (sur quel O.S ?). Ce transfert de charges annexes sur les salariés, qui ne fait qu'augmenter l'amplitude de travail mais aussi la dispersion des tâches, ne peut pas aller dans le sens d'un travail de qualité. Ces actions ne devraient être gérées que par une (des) personne(s) dédiée(s) ? Mais pour la direction, c'est tellement plus facile comme ça !

2

Mission 2

Lors des trajets de mission en fin de semaine, sans base arrière pouvant modifier les ordres de mission, quelle latitude ont les salariés, en cas de grève, d'intempéries etc ... de changer de moyen de locomotion ?

Direction : Il est impératif de prévenir sa hiérarchie. La règle donne la priorité aux transports collectifs, en cas d'absence d'avion, c'est le train qui sera privilégié ou une nuitée supplémentaire sur le lieu de la mission pour reporter au lendemain le retour. Le transport non collectif ne doit être utilisé qu'en cas d'impossibilité d'utiliser un moyen de transport collectif ou en cas de moyen de transport collectif non adapté, il est soumis à la validation préalable de la hiérarchie.

CFDT : En clair :

- ⇒ pour les Grouillots : n'oubliez pas de partir avec les coordonnées téléphoniques personnelles de votre supérieur hiérarchique (et si possible sa carte AMEX), sinon il vous faudra attendre le lundi 9h30 (heure française) pour évoquer votre cas et obtenir la validation du circuit ! facturez vos dépenses d'attente.

⇒ Pour les responsables hiérarchiques, auto-consultez vous et faites au mieux pour vous.

3

Processus achat

Le workflow achat reporte le numéro de commande quand l'acheteur a conclu son circuit. L'émetteur de la demande est alors notifié automatiquement par messagerie. Cela ne présume pas de l'envoi de la commande qui peut prendre du délai. Il serait dommage d'avoir à se renseigner auprès du fournisseur pour savoir s'il a reçu la commande.

Q/ Où trouve-t-on le nom des personnes "en interne" susceptibles de donner cette information?

Direction: Dans un premier temps, le demandeur reçoit un mail automatique dès la validation de son EB dans le WAC. Ceci lui permet de savoir que sa demande est en cours de traitement au service Achats. En cliquant sur le lien, il ouvre directement le Work Flow Achats et trouvera le nom de l'acheteur en charge de son dossier.

Quand ensuite la commande est terminée, saisie et éditée, il ne reste plus qu'à faire la signature papier de la commande (acheteur + ayant pouvoir) avant de l'envoyer chez le fournisseur. Le numéro de commande remonte dans le Workflow Achat lors de l'impression de la commande via SAP.

Le demandeur reçoit alors un mail automatique qui indique : le n° de la commande avec le(s) n° d'EB correspondant(s), le nom de l'acheteur, la date d'envoi approximative (liée au délai de signature) ainsi que le nom du fournisseur et la commande en fichier pdf. Votre interlocuteur interne pour tout renseignement est l'acheteur en charge de la dite commande. Si vous avez pour "affectation acheteur" le SPAG, il faut dans ce cas appeler la Hot Line 01.40.83.20.20

CFDT : C'est limpide !

4

Processus facturation

La facturation est affectée par tranches d'ordre alphabétique des fournisseurs aux différentes personnes "en interne" en charge de traiter les factures.

Q/ Où trouve-t-on cette information ?

Direction : Cette information se trouve à la fois sur intranet : directions fonctionnelles/finance gestion/ gestion/organisation/ comptabilité fournisseur portefeuille 2010 et dans la GED :

<http://aww-aas.aes.alcatel.fr/WEB/web0102.nsf/frame/liste.htm?OpenDocument&01- Organisation>

CFDT : Ben...il suffisait de demander.

5

Paye & Temps partiels

Les personnes en temps partiel travaillant le jour réputé non travaillé peuvent faire une demande de récupération ou de paiement, signée par la hiérarchie puis envoyée à la DRH. Précédemment, les demandes de paiement faisaient l'objet d'un avis de paiement par messagerie, du même type que les avis de mission. Actuellement, les salariés doivent faire un suivi sur la feuille de paye.

Q/ Peut-on revenir aux notifications précédentes ?

Direction : Aucune modification n'a été apportée sur ce process. Le service paie fournit aux salariés qui le souhaitent les explications nécessaires.

CFDT : Pour mémoire, voici ce que recevaient les salariés...avant de ne plus rien recevoir :

Votre n° de matricule : xxxxxxxxxxxx

Comme suite au dépassement d'horaire lié au travail exceptionnel que vous avez effectué pour le motif ci-dessous :

Travail jour TP

Il vous est attribué les compensations suivantes :

DATE	PRIMES	RECUPERATION
Mercredi 18-04-2007	-----	1/2 journée
Mercredi 30-05-2007	-----	1/2 journée

La notion de changement entre la DRH et les salariés est un tantinet différente!

6

Portiques de sécurité / Contrôle d'accès

Les salariés franchissent plusieurs fois par jour, les dispositifs de sécurité à l'entrée du site, des bâtiment et de certaines zones. Le fait de présenter son badge à un lecteur et d'obtenir ou non l'accès est traité par une application informatisée.

Q1 / S'agit-il de l'application Contrôle d'Accès Gestion des alarmes (réf CNIL 275986) ? Si tel est le cas, il est renseigné dans la déclaration CNIL

que seul le personnel Bureau Sécurité est destinataire des informations enregistrées.

Direction : Il s'agit bien de l'application Contrôle d'Accès Gestion des alarmes, et seul le personnel Bureau Sécurité est destinataire des informations enregistrées.

CFDT : C'est bien de nous l'avoir écrit !

Q2/ Cette information est-elle à jour ?

Q3/ Existe-t-il des applications informatisées qui post-traitent ces informations ? Si tel est le cas,

Q4/ Quelles sont-elles ?

Direction : Ces informations sont post-traitées au profit de la Direction des Ressources Humaines pour le bilan des sorties tardives.

CFDT : Donc uniquement pour la bonne cause ! Nous sommes rassurés !

Q5/ Ces applications respectent-elles l'anonymat complet dans leurs sorties ? C'est à dire ni noms, ni matricules.

Direction : Ce bilan est uniquement quantitatif et il n'apparaît après traitement aucun nom ni matricule.

CFDT : Ah que c'est beau les traitements informatiques ! on voit ce qu'on veut, on cache ce qu'on veut....mais personne ne peut le vérifier !

7

Novalis

Q/ Le numéro 0 969 39 70 70 qui figure sur la carte Novalis est-il appelable depuis tous les postes téléphoniques de l'entreprise ?

Direction : Les numéros de Novalis (0 969 39 74 74 : ligne dédiée et 0 969 39 70 70) sont des numéros ouverts pour les postes téléphoniques ouverts au national.

CFDT : En clair ça veut dire que nous ne pouvons pas appeler Novalis depuis tous les postes téléphoniques de bureau !

8

Etablissement / Faceo

Q1/ A qui incombent les obligations de nettoyage et de ramassage des "déchets de chantier" suite à travaux : au corps de métier qui intervient ou bien aux personnes en charge du ménage ?

Q2/ Si cela revient aux personnels de ménage, sont-ce des travaux additionnels ?

Q3/ *Quelles précautions sont prises, concernant les gaz à effet de serre, lors du démontage des climatisations en vue de remplacement ?*

Direction : Les gros encombrants sont à la charge des entreprises intervenantes mais intégrés dans notre processus de tri sélectif et de traitement.

Suivant le cas, des travaux spécifiques de remise en état sont commandés à Facéo. Concernant les climatisations, leur remplacement et la recharge en fluide se fait suivant un protocole agréé avec récupération des gaz à effet de serre.

CFDT : Puisqu'on nous le dit...y a pas de souci !

9

Entreprise Globale / RSE Responsabilité Sociale de l'Entreprise

La société Thales s'est engagée dans cette démarche.

Q1/ *Quel est le responsable éthique de TAS/Fr ? de TAS/Ilse ?*

Direction : Le responsable éthique pour TASF est Marc Borello
Directeur juridique TAS

CFDT : Ok

Q2/ *Quelles sont ses attributions ?*

Direction : Ses attributions sont définies en pages 18/19 du Code éthique.

CFDT : Il suffit donc de lire le code éthique ! Qu'est ce qu'il est beau ce document..... mais il y a encore un abime entre les grandes intentions écrites et la réalité!

Q3/ *Qui peut le saisir ?*

Direction : Il peut être saisi par tout collaborateur.

CFDT : Attention chers collaborateurs, il faut juste le saisir (à feu vif) après ...c'est cuit !

10

KTD / ECN / DA

Ce sont les acronymes de Key Technical Domains / Engineering Competence Network / Design Authority. Ces appellations désignent des groupes ou comités qui figurent ou non dans l'organisation. Si la nouveauté de Design Authority a été présentée lors de la réorganisation de la BU-TL, ce n'est pas le cas des instances ECN et KTD.

ECN : il semblerait qu'il y ait une trentaine de comités d'experts dans les différentes disciplines techniques mise en oeuvre au sein de Space.

Q1/ Quelles sont les missions de ces comités ?

Direction : Il y a 31 comités/réseaux, chaque réseau regroupant les personnes travaillant sur un même métier. L'objectif est de partager la connaissance sur le métier entre des personnes se trouvant dans des sites différents et des entités différentes. Les sujets traités sont: le référentiel technique, le REX, les outils d'analyse et de simulation...

CFDT : Ben voilà, quand on nous explique, on comprend!

Q2/ Ces comités sont-ils placés sous l'autorité du CTO (Directeur Technique) ?

Direction : Oui. Le suivi "rapproché" de ces réseaux est fait par les Ingénieurs en Chef qui se sont répartis les 31 réseaux en fonction de leurs spécialités. Une coordination périodique est faite via l'"Engineering Steering Committee" présidé par le CTO et qui regroupe tous les responsables d'Ingénierie des BU et IU, lors desquels un état d'avancement est rapporté par les Ingénieurs en Chef sur les actions de l'ECN. De plus pour chaque réseau il existe des LSLs (local skill leader) dans chaque entité et site, et un CSL (company skill leader) qui coordonne les activités

CFDT : Le CTO commande les ECN, les ESC avec en liaison les LSL sans oublier bien évidemment les CSL cachés derrière les GFO* de chez TAS (évidemment) ...y a pu K!

* Grouillots de Fond d'Organigramme

Q3/ Ces comités sont-ils définis dans notre référentiel qualité QMS ?

Direction : Oui

CFDT : Ah bon !

Q4/ Les membres de ces comités sont-ils experts au sens de la filière expert ?

Direction : Les Local Skill Leaders et Company Skill Leader sont des candidats naturels à la nomination d'experts en cours de mise en place, puisqu'ils ont été nommés par leur hiérarchie comme étant les mieux à même de représenter leur site sur le plan technique dans une spécialité donnée.

CFDT : Nous sommes contents de savoir que les LSL et les CSL sont des experts, -sans l'être-, la filière expert étant en panne dans TAS France !

Q5/ Comment sont financés ces comités ?

Direction : Il s'agit de "networking". Le financement de ces activités est de la responsabilité des directions d'ingénierie des diverses entités. La vocation de ces réseaux étant d'améliorer l'efficacité des différentes entités donc leur productivité.

CFDT : C'est évident dès qu'il s'agit de Networking ! Qui en doutait ???

KTD : ces comités auraient pour objectif de mettre en oeuvre les développements "corporate".

Direction : Les Key Technology Domains sont une segmentation des activités de R&D du groupe Thales. Leur vocation est d'améliorer les synergies entre Divisions en améliorant la coordination des activités de R&D de ces divisions. Ceci se fait dans certains cas en définissant des sujets d'études d'intérêt "multi-divisions" sur lesquels elles travaillent en commun avec le support supplémentaire d'experts du groupe au niveau corporate (de TRT par exemple).

CFDT : Mais... une volonté de segmentation coordonnée des synergies R&D « multi divisions » au niveau corporate ne serait elle pas plus profitable à l'entreprise ?

Q1/ Quelles sont les missions de ces comités ?

Direction : Les KTDs sont des organisations transverses , il y a 4 KTD : Hardware, Software, Processing & Système. Leur mission est d'orienter la recherche de TRL (*) à TRT et dans les divisions, travailler sur les TRL intermédiaires (Plate formes communes) et faciliter le transfert aux Divisions.

CFDT : Encore une transverse de ce style et nous y allons à pieds joints.

Q2/ Sous quelle autorité sont placés ces comités ?

Direction : Sous l'autorité de Marko Erman (CTO Corporate), sachant que chaque KTD possède un "Management Board" au sein duquel chaque division est représentée, chaque KTD management board étant piloté par un "KTD Director" qui fait fonctionner l'ensemble

CFDT : Fait fonctionnerOU PAS !

Q3/ *Ces comités sont-ils définis dans notre référentiel qualité QMS ?*

Direction : Il s'agit d'une initiative corporate Thales, à laquelle DSP participe et qui est coordonnée avec nos travaux de R&D interne via nos représentants au board de ces KTDs

CFDT : **C'est dans notre QMS ou non ?**

Q4/ *Les membres de ces comités sont-ils experts au sens de la filière expert ?*

Direction : Là où le process "expert" est déployé les membres ont fait l'objet d'une nomination.

CFDT : **Expert or not Expert ? C'est la question ! De toutes façons à TAS France, c'est honorifique !**

Q5/ *Comment sont financés ces comités ?*

Direction : Il existe des lignes budgétaires spécifiques au niveau du Groupe (M.Erman) pour les actions communes pilotées par les KTD.

Lorsque des sujets d'intérêt communs sont identifiés chaque division finance sa contribution sur ses fonds propres (budget de R&D), et le groupe complète le dispositif par un financement additionnel qui provient des contributions de chaque Division au corporate.

() Technology Readiness Level:*

TRL 1 Basic principles observed and reported

TRL 2 Technology concept and/or application formulated

TRL 3 Analytical and experimental critical function and/or characteristic proof-of-concept

TRL 4 Component and/or breadboard validation in laboratory environment

TRL 5 Component and/or breadboard validation in relevant environment

TRL 6 System/subsystem model or prototype demonstration in a relevant environment (ground or space)

TRL 7 System prototype demonstration in a space environment

TRL 8 Actual system completed and "flight qualified" through test and demonstration (ground or space)

TRL 9 Actual system "flight proven" through successful mission operations

CFDT : **Ceux qui ne sont pas experts dans la langue de Shakespeare, sont dans la m....**

11

GERIS

C'est une filiale de Thales rattachée à la Direction des Ressources Humaines France. GERIS mène des missions de revitalisation économique dans les bassins d'implantation des Unités du Groupe. GERIS agit dans le cadre du déploiement renouvelé de la Politique Territoriale en France de Thales (Etat des lieux, Guide de la politique territoriale, Accompagnement des managers de Thales).

Q1/ TAS-Fr contribue-t-elle financièrement à cette structure ?

Direction : Le GERIS intervient à la demande des collaborateurs qui ont un projet de création d'entreprise.

CFDT : La réponse est complètement à côté de la question.

Q2/ Quelle est la politique Midi Pyrénées de Thales ?

Q3/ Quelles sont les actions menées en 2009 dans ce cadre ?

Q4/ Quelles sont les actions pour 2010 ?

Direction : Pour les autres questions il n'y a pas de lien direct entre le GERIS et la politique de développement de TASF dans son tissu régional. Sur ce sujet TASF Toulouse a pour objectif de s'insérer dans son environnement et de défendre le pôle spatial en midi Pyrénées par un certain nombre d'actions et de représentations au sein des structures suivantes : Aerospace valley, Tompasse, Aïda, Chambre du Commerce et de l'Industrie de Toulouse, club Galaxie, la Cité de l'Espace, le Comité Consultatif Régional pour la Recherche et le Développement Technologiques, Nerius, les Ateliers Espace en Midi-Pyrénées, le Centre de la Culture Scientifique Technique et Industrielle de Midi-Pyrénées, Elda. Participation aux états généraux de l'industrie, association TOP. L'établissement s'est également impliqué avec le rectorat, dans la promotion du Lycée de l'espace.

CFDT : Qu'est ce qu'on est bien inséré.

12

Lotus Notes

De plus en plus de salariés, à tous niveaux, verrouillent leurs agendas. Cela ne facilite pas l'organisation des réunions, en particulier pour les secrétaires. Que pensez-vous de ce problème ?

Techniquement, il n'est pas possible d'interdire le verrouillage des agendas. Il est possible de marquer "privé" certaines entrées de l'agenda afin d'éviter un verrouillage complet.

Direction : Une communication sera faite vers les correspondants informatiques pour rappeler les bonnes pratiques.

CFDT : Les bonnes pratiques...

13

Téléphones portables

La direction attribue des téléphones portables à nombre de salariés.

Q1/ L'attribution est-elle un avantage en nature pour certains salariés ?

Q2/ Pour les salariés pour lesquels ce n'est pas un avantage en nature, sur quels critères, l'annuaire des téléphones portables peut-il être consulté ?

Direction : Nous rappelons que les téléphones professionnels sont mis à disposition des salariés dans le cadre de leur activité professionnelle.

CFDT : Habile réponse de M. de Lapalisse répondant à un audit URSSAF !! à savoir Téléphone professionnel => usages professionnels. Cette réponse ne nous apprend pas comment joindre un salarié, détenteur de ce moyen de communication. CQFD .

14

360 degrés

Q/ Combien de managers par catégorie (3B, 3C) ont passé un 360 degrés ?

Direction : Le 360° est utilisé dans le cadre d'une prise de responsabilité managériale ou dans le cadre d'une formation en management. Ce questionnaire n'est pas réservé aux catégories 3B ou 3 C. On en compte une vingtaine par an.

CFDT : On a vite fait le tour.

15

Congé principal

Certaines personnes projettent de prendre leurs congés principaux pendant l'hiver austral (famille originaire de l'hémisphère sud,...). L'accord ponts fermeture 2010 Toulouse demande aux salariés de poser 3 semaines de congés pendant l'été (juin - septembre) ce qui ne convient pas forcément.

Existe-t-il une dérogation possible admise ?

Direction : Les situations s'étudient au cas par cas en fonction des situations familiales. Les personnes concernées doivent se rapprocher de la DRH.

CFDT : Cas par cas, DRH... ???

16

Chasse aux OS

Certaines directions, dont DFG, ont tendance à générer et distribuer les "OS" GTA avec réticence. Malgré des activités bien identifiées, les OS ne sont pas ouverts (il faut les réclamer sans cesse) ou fermés trop tôt. Le but de cette gestion "radine" des OS est certainement de faire croire sur le papier à une meilleure gestion de leur direction (notamment en fin d'année) avec sans doute l'espoir que les pointages iront "chez les autres".

Pour les salariés pointant sur OS, l'activité de pointage GTA qui devrait prendre quelques minutes devient difficile et génératrice de grosses pertes de temps. Parfois le pointage devient carrément impossible sauf à pointer sur n'importe quoi sans rapport avec leur activité. Et par ailleurs ces salariés reçoivent des relances incessantes si leur GTA n'est pas à jour.

Cet état de fait a beaucoup d'inconvénients :

- beaucoup de temps perdu (perte de productivité) pour le pointage au lieu de faire du travail utile ;

- les rares OS ouverts sont utilisés "à profusion" pour remplir la semaine, indépendamment de l'activité réelle de l'individu, ce qui rend complètement illusoire l'exploitation comptable des données GTA.

Cette attitude ayant (globalement) QUE DES IMPACTS NEGATIFS sur la société, les DP CFDT demandent à la direction de faire cesser ces manières de gérer irresponsables.

Direction : Les demandes d 'ouverture des OS sont traitées dans la semaine. En cas de problème, le salarié peut se rapprocher du Contrôleur de Gestion de sa direction.

CFDT : Oui, mais, les contrôleurs de gestion des directions sont complètement inconnus. Y a t'il une liste ?

17

Détachement à Rome

Certains collègues sont déjà partis en détachement à Rome pour quelques mois et d'autres vont suivre.

Q1/ Quelles sont les conditions de départ ?

Direction : Durée de la mission : 3 mois

- Travail en équipe de courte durée : Poste du matin : 6-14h ou poste du soir : 14 -22 h
- Prime de procédés sensibles
- Prime de bino
- Indemnité journalière : 170€/jour pour Rome (sauf le WE du retour)
- A/R tous les quinze jours
- voiture de location
- forfait tél: 30€/mois

Un avenant au contrat de travail comportant ces éléments a été élaboré et signé.

CFDT : Tout est vrai, c'est dingue!

Q2/ Quelle est la structure d'accueil à Rome, sachant que certains ne maîtrisent ni l'Italien ni l'Anglais ?

Direction : Le management Toulousain reste en contact pour assurer un support aux salariés en cas de difficulté.

CFDT : Réponse légèrement évasive qui ne répond pas vraiment à notre question. Les infos qui nous sont remontées des salariés concernés nous apprennent qu'en fait, le travail qui leur a été confié était sans aucun intérêt pour eux. Ils n'ont rien appris pendant ces 3 mois et n'ont même pas eu le plaisir de faire un petit tour dans l'entreprise ... Même le labo d'à coté est resté une inconnue !

18

Evolution de carrière

Lorsqu'un salarié demande à évoluer dans son métier au sein de son service, il n'est accompagné ni par son management ni par la RH qui bottent très souvent en touche. C'est la sensation d'isolement avec le sentiment soit que :

- *vous êtes trop âgé (e) (et là, à coup sûr, direction placard).*
- *vous n'avez qu'à changer de service par vous même ...*

Comment la direction entend-elle s'impliquer d'avantage dans ce processus d'évolution ?

Direction : Nous rappelons que le salarié est acteur de son propre développement de carrière. Pour ce faire, il peut se rapprocher de la DRH qui lui apportera les conseils nécessaires dans cette démarche.

CFDT : Tout le monde à la DRH...

19

Carte AMEX

Les délais pour la création des cartes AMEX envoyées à une adresse société sont rédhibitoires (parfois plus d'un mois et demi après envoi de la demande de création de carte). Ceci peut être critique pour des départs en missions. Comment pensez-vous résoudre ce problème ?

Direction : Ce délai est anormal, une demande d'information a été adressée à AMEX.

CFDT : De toute façon, cette carte est totalement inutile en France car refusée par les commerçants, 9 fois sur 10. Mais l'intérêt de la marge arrière pour Thalès est bien plus important que l'intérêt de ses salariés !

20

Repas de Noël

Lors du repas de Noël, des salariés ont eu leurs repas facturés 6.3 € alors que ceux-ci devaient être facturés 6.00€. Depuis ce jour, malgré les relances auprès du gérant, les salariés n'ont pas obtenu le remboursement de ces 0.30€.

Les DP CFDT demandent à la direction qu'elle intervienne auprès d'Avenance afin d'obtenir le remboursement des 0.30€ pour les salariés concernés et pourquoi pas afin d'offrir à ces mêmes salariés un repas au "Club" en guise de geste commercial.

Direction : Le remboursement a été effectué individuellement et terminé le 26 février 2010. Le gérant n'a pas de requête spécifique sur ce sujet.

CFDT : Dommage, c'était bien essayé, le coup du geste commercial !

21

INTRANET (1)

Le portail d'accueil INTRANET a été modifié sans la communication expliquant le nouveau principe de navigation. Ce n'est pas la première fois que ce phénomène arrive. Les DP CFDT demandent à la DRH d'obliger la Dircom à faire son métier. Ce qui consiste entre autre à une meilleure communication.

Direction : Le nouveau portail intranet People On Line a été mis en place au niveau du groupe Thales et non de Thales Alenia Space.

Par conséquent, la communication a été effectuée au niveau du Groupe :

- 12 février : première communication sur le changement du portail People On Line:

<http://peopleonline.corp.thales/portal/article.cfm?act=details&id=10021462&intraLang=fr>

- 24 février, ouverture du nouveau portail avec, à la une, des explications sur le nouvel intranet et une Foire Aux Questions+captures d'écran soit 12 jours de présentation du nouveau portail (encart de droite sur People Online), repris sur le site Thales Alenia Space.

Depuis la mise en service du site, toutes les questions émanant de Space sur le nouveau portail sont ré-acheminées par le Groupe et traitées par le responsable multimédia du service communication de Space. Il n'y a eu que très peu de questions jusqu'à présent.

CFDT : Eh, oui. C'est pas moi, c'est l'autre.

22

INTRANET (2)

Pourquoi les correspondants informatiques n'ont-ils pas été interrogés lors de la mise à jour de ce portail car ils sont au fait des besoins des salariés et des questions qu'ils posent ?

Direction : Rappelons que le nouveau portail est un outil du Groupe, commun à toutes les divisions et à tous les pays et non un outil Thales Alenia Space. Il est peu vraisemblable que le groupe puisse impliquer les correspondants informatiques de toutes les Divisions et de tous les pays lorsqu'il met en place un nouvel outil. Néanmoins, toutes les suggestions peuvent être transmises directement au service communication de Space qui les remontera au Groupe, comme il l'a déjà fait à de nombreuses reprises avec l'ancien outil People On Line.

CFDT : Idem

*Retrouvez nous sur le site CFDT de Thales Alenia Space :
www.cfdt-space.org*